

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à 18 heures 30 le Conseil Municipal de Saint Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **André ARROUCHE**, Maire.

Etaient présents :

Monsieur André ARROUCHE	Maire
Madame Ghislaine COUSTAL	Adjoint
Monsieur Jean-Luc GAZEL	Adjoint
Madame Sylvie VIDAL	Adjoint
Monsieur Laurent CHARRAS	Adjoint
Mesdames et Messieurs : GAZEL Delphine – MOLINIER Mégane – CABROL Josian – SOULIGNAC Jacques – SEGONNE CATHALA Pascale – PEYRAS Stéphanie - GIRONA Bruno – MARTINEZ GIL Nadège – LAFON Claude	

Absents excusés :

Mme CAUQUIL PATURAL Viviane – Mr VIDAL Michel
Mr BOITTIER Cyril – Mr FABRE Thomas - Mr BEZOUJ Jean Pierre

Procurations :

Mr BOITTIER Cyril à Mme VIDAL Sylvie
Mme CAUQUIL PATURAL Viviane à Mr GAZEL Jean-Luc
Mr VIDAL Michel à Mr ARROUCHE André
Mr BEZOUJ Jean Pierre Mme LAFON Claude

Madame Mégane MOLINIER est élue secrétaire de séance :

Vote : A l'unanimité

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 17 juin 2020 :

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire propose l'examen de l'Ordre du jour

Ordre du Jour

1 – Election des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'au vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020, la commune de Saint-Pons de Thomières doit procéder à l'élection des délégués ce Vendredi 10 juillet 2020.

Monsieur le maire précise que :

- pour la commune de Saint-Pons de Thomières, il est nécessaire délire 5 délégués titulaires et 3 suppléants ;
- Saint-Pons de Thomières étant une commune de plus de 1 000 habitants, les délégués sont élus **au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. La liste des candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**
- que les délégués et leurs suppléants **sont élus au scrutin secret simultanément par le conseil municipal.**
- que les candidats sont proclamée élus dans l'ordre de présentation de la liste tel qu'elle a été déposée auprès du maure.

Monsieur le Maire constate qu'une seule liste de candidats a été déposée et procède à l'élection des délégués.

Après le vote du dernier conseiller, Monsieur le Maire déclare le scrutin clos et procède au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	18
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	17

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
ARROUCHE	17	5	3

2 – Désignation des commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le code général des impôts prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

Monsieur le Maire précise que Saint-Pons de Thomières étant une commune de plus de 2000 habitants, le nombre de commissaires est de 8 (soit 9 membres au total).

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 8 commissaires.

Monsieur le maire précise que :

- Les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions nécessaires et dressée par le conseil municipal.
- La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **32** noms :

16 noms pour les commissaires titulaires;
16 noms pour les commissaires suppléants.

- La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Monsieur le Maire propose la liste suivante et met au vote

Commune de Saint-pons de Thomières

Proposition des personnes appelées à siéger à la **Commission Commnauale des Impôts Directs (CCID)**

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionnée dans les personnes proposées ci-dessous.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
1	Mme	REYNAUD	Colette	27/04/1953	LOT MARCOURINE
2	Mme	TARBOURIECH	Monique	24/08/1959	BRASSAC
3	Mr	EYMARD	Franck	26/05/1976	BRASSAC
4	Mme	GARDES	Claudie	12/08/1951	CAVENAC
5	Mr	BOUSQUET	Alain	16/01/1965	CAVENAC
6	Mr	GUIRAUD	Michel	25/04/1951	AVENUE DE LA GARE
7	Mr	PASTORE	Jacques	18/09/1954	AVENUE DE LA GARE
8	Mme	CABROL	Ghislaine	23/12/1961	BD DU NORD
9	Mr	AUZIAS	Christian	22/05/1955	BD DU NORD
10	Mr	VIDAL	Francis	04/08/1956	CHEMIN D ARTENAC
11	Mr	BENEZECH	René	13/07/1960	CHEMIN D ARTENAC
12	Mme	ARNALY	Sylvie	29/01/1965	CH DE BORDES ST SULPICE 81
13	Mr	CAMP	Jean-François	22/08/1953	ST MENS
14	Mme	MATTEI	Marie-Josée	13/04/1956	ST MENS
15	Mme	HATCHANE	Fatiha	20/08/1973	RUE DU BARRY
16	Mme	ALBANO	Bernadette	20/03/1954	31 RTE DE CASTRES
17	Mr	PELTIER	Eric	27/02/1966	CH BARQUE PIEUSSE 11
18	Mr	FABRE	Michel	18/05/1962	27 RTE DE CASTRES
19	Mr	VISTE	Alain	02/03/1964	BRASSAC
20	Mme	ZARAGOZA	Colette	05/02/1951	MARCOURINE
21	Mr	MUCCHIELLI	François	07/08/1953	MARCOURINE
22	Mr	TORRENT	Raymond	30/08/1957	12 RTE DE CASTRES
23	Mr	RUBINI	Jean-Luc	23/01/1963	CAVENAC
24	Mr	SALOUL	Georges	25/11/1964	12 AV MESANGES ODOS 65
25	Mr	BELNOUR	Ali	26/01/1956	2 RUE GLYCINES MENDE 48
26	Mr	BOUSQUET	Maurice	04/08/1953	Rue Vialbrune
27	Mr	BRENON	Fabrice	20/11/1968	2 RUE J DE LA FONTAINE AUCH
28	Mme	CAUQUIL	Line	10/10/1962	Av des pattes rouges SERIGNAN
29	Mr	MOULIN	Fabrice	05/0/1964	Rue Ancienne Caserne 11
30	Mr	ZINGUEDEAU SCI	Romain		Rte de Castres
31	Mme	PEYRAS	Suzanne	28/03/1960	13 LE ROUCAS BLANC
32	Mr	CHLUDA	Patrick	15/04/1954	15 LES ROCHES CLAIRES

Vote à l'unanimité (18 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

3 – Désignation des conseillers municipaux de la commission de contrôle de la gestion des listes électorales

Monsieur le Maire propose de mettre en place la commission de contrôle qui sera chargée d'examiner les recours administratifs formulés par les électeurs préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le Maire à leur rencontre.

Monsieur le maire précise qu'une liste de cinq conseillers municipaux doit être communiquée à Monsieur le Préfet avec :

- trois conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, et
- deux conseillers appartenant à la seconde liste.

Monsieur le maire précise que ces conseillers doivent être pris dans l'ordre du tableau, être volontaires pour participer aux travaux de la commission à l'exception du Maire et des Adjoints.

Monsieur le Maire propose après consultation la liste suivante et met au vote:

Mme Delphine GAZEL
Mr Cyril BOITTIER
Mme Mégane MOLINIER
Mr Bruno GIRONA
Mme Nadège GIL-MARTINEZ

Vote à l'unanimité (18 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

4 - Questions diverses

Mme Claude LAFON et M Bruno GIRONA demandent des précisions concernant l'animation musicale prévue le soir du 14 juillet et l'absence du feu d'artifice. M le Maire précise que l'animation musicale est composée d'un effectif réduit de musiciens permettant de contenir au minimum le rassemblement de personnes afin de respecter le protocole sanitaire.

Concernant le feu d'artifice, M le Maire précise que les conditions de préparation de l'évènement et de respect des prescriptions sanitaires n'étaient pas suffisamment réunies pour garantir cette prestation dans de bonnes conditions de sécurité.

M Bruno GIRONA évoque les éventuelles difficultés rencontrées par certains organisateurs locaux suite à l'annulation de manifestations. M. le Maire précise que la municipalité en a bien conscience et apportera une vigilance particulière pour les soutenir.

Mme Claude LAFON souhaite qu'une annonce de sensibilisation au respect du protocole sanitaire soit faite à l'attention du public le soir du 14 juillet. M. le Maire précise que les élus appliqueront ce protocole sanitaire et une sensibilisation sera faite auprès du public.

M. le Maire précise la tenue de 2 manifestations pendant la saison estivale. La première proposée par le Département de l'Hérault, la tournée « Hérault Vacances » se tiendra sur la place des tilleuls le samedi 25 juillet. La seconde, en partenariat avec Midi Libre se tiendra sur la place des tilleuls le vendredi 21 août.

La séance est levée à 19h05

